



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
30 novembre 2007
Français
Original: anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 6^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 10 octobre 2007, à 15 heures

Président : M. Wolfe (Jamaïque)
puis : M. Gibbons (Irlande)

Sommaire

Point 106 de l'ordre du jour : prévention du crime et justice pénale*

Point 107 de l'ordre du jour : contrôle international de la drogue*

* Points que la Commission a décidé d'examiner ensemble.

Le présent document est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être envoyées sous la signature d'un membre de la délégation concernée, *une semaine au plus tard à compter de la date de publication*, au chef de la section d'édition, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et incorporées dans un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées à la fin de la session sous forme de rectificatif séparé pour chaque Commission



La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 106 de l'ordre du jour : prévention du crime et justice pénale (A/62/84,126 et 127; A/C.3/62/L.2 et 3)

Point 107 de l'ordre du jour : contrôle international des drogues (A/62/117)

1. **M. Costa** [Directeur exécutif, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC)] dit que, bien qu'il soit possible d'aborder séparément le contrôle de la drogue, la prévention du crime et la prévention de terrorisme, ce serait une erreur de le faire : les drogues, le crime et le terrorisme interagissent à un niveau profond avec la paix, la sécurité, le développement et le droit. Il faut donc les examiner dans le contexte des aspirations globales d'un pays. L'architecture à mettre en place pour l'avènement d'un monde plus sûr doit être fondée sur une solide assise sociale et sur le droit, gages de développement, de sécurité et de paix. Ce n'est pas là un prototype idéaliste : il peut s'appliquer au monde réel. Les travaux de l'Office témoignent du fait que le contrôle de la drogue, la prévention du crime et la prévention du terrorisme sont essentiels à la construction de sociétés sûres et saines. De même, des sociétés saines, compétitives et ouvertes peuvent affronter plus aisément la malversation.

2. En ce qui concerne les drogues illicites, l'expérience de l'UNODC lui apprend que le développement est crucial pour réduire l'offre mondiale de drogues. Les communautés rurales d'Afghanistan, d'Asie du Sud Est et des territoires Andins ont besoin d'une assistance à long terme pour les rendre moins tributaires de l'opium, du coca et du cannabis. C'est pour cette raison que l'UNODC travaille avec des partenaires financiers, et notamment les banques de développement, pour faire en sorte que les cultivateurs puissent trouver des alternatives viables à la culture des drogues. Autrement, les cultures illicites persisteraient ou alors la destruction des récoltes serait cause d'une tragédie humanitaire.

3. Il n'y a pas meilleure façon d'éradiquer la culture des drogues que d'inciter les cultivateurs eux-mêmes à rentrer dans la légalité et à un mode de vie décent. Ce n'est pas toutefois une coïncidence si les régions du monde où l'on cultive le plus les drogues échappent au contrôle des gouvernements, comme le sud de l'Afghanistan, l'État Shan de l'Est du Myanmar et les

régions contrôlées par les insurgés de l'ouest de la Colombie. Les régions où le droit est peu respecté sont aussi des aimants pour les trafiquants de drogues. Les routes de la drogue traversent le plus souvent les zones de guerre, les régions en déshérence et les États où sévit la corruption. Il se perpétue ainsi un cercle vicieux, étant donné que les activités illicites rendent ces régions encore plus instables par le dérèglement de l'économie locale, l'aggravation de la corruption et l'érosion de l'intégrité des institutions publiques.

4. Les pays d'Amérique centrale, des Caraïbes et de l'Afrique de l'ouest en particulier sont pris dans le feu croisé de la drogue et du crime. La tragédie de la Guinée-Bissau et des pays voisins est bien connue : toute la région est attaquée par les trafiquants de cocaïne. Elle a besoin qu'on l'aide à renforcer la justice pénale, à élaborer des stratégies de prévention du crime et à promouvoir un développement social et économique à long terme. M. Costa demande d'aide de pays riches, en particulier ceux d'Europe, destination de la plus grande partie de la cocaïne. Il y a des leçons à retenir également de régions plus prospères comme les Balkans, qui sont également à la croisée du crime, du trafic, de la corruption et de l'instabilité.

5. La nécessité d'une justice efficace est un important facteur. Une grande partie du travail de l'UNODC consiste donc à aider les États à renforcer la primauté du droit, et notamment la réforme des prisons, la protection des victimes et la lutte contre le blanchiment d'argent et les enlèvements. En Afghanistan et en Asie Centrale, l'Office a contribué à établir des organismes de contrôle de la drogue, à créer des postes frontières, à renforcer le judiciaire et à améliorer l'interdiction. Il a mis en place des centres de renseignements relatifs à la lutte contre les stupéfiants dans le Golfe Persique et en Asie centrale. Il a lancé une initiative trilatérale entre l'Afghanistan, la République islamique d'Iran et le Pakistan pour faciliter le contrôle des frontières et la coopération juridique et on espère qu'il pourra en aller de même entre l'Afghanistan, la République islamique d'Iran et le Turkménistan. L'UNODC a également aidé des États d'Afrique à renforcer leur capacité judiciaire et à réduire la vulnérabilité du continent. M. Costa accueille avec faveur le plan d'action de l'Union africaine contre la drogue et le crime, plan qui doit être adopté lors de sa conférence ministérielle qui doit avoir lieu plus tard dans l'année. Il est réconfortant aussi de savoir que le Mexique et les États d'Amérique centrale

vont bientôt adopter une stratégie semblable lors de leur sommet régional du Guatemala en décembre 2007.

6. Sécurité, développement et primauté du droit, s'ils sont essentiels pour la lutte contre les drogues, ne sont pas suffisants. Il faut que toute la société s'y implique, surtout dans la réduction de la toxicomanie et, de ce fait, du VIH/sida. En dépit des histoires sensationnalistes rapportées par les médias selon lesquelles le monde est inondé de drogues illicites, le fait est que le rapport mondial sur les drogues montre que la lutte contre la drogue donne des résultats. La situation en ce qui concerne presque chaque type de drogue illicite- cocaïne, héroïne, cannabis ou stimulants de type amphétamine- fait apparaître des signes de stabilité globale, qu'il s'agisse de la culture, du trafic, de la production ou de la consommation. Mais, bien que le problème ne semble pas s'aggraver, il reste que le monde compte 25 millions de toxicomanes.

7. Il est donc important de veiller à ce que leur nombre ne s'accroisse pas et que les 200 millions de consommateurs occasionnels ne deviennent pas de vrais drogués. Ensuite, il faut aider les vrais toxicomanes à réduire le mal qu'ils se font à eux-mêmes et aux autres. Ce sera un processus douloureux, mais en ratifiant la Convention unique sur les stupéfiants, les États ont reconnu que la toxicomanie constitue un mal sérieux pour l'individu et est lourde de danger social et économique pour l'humanité.

8. L'UNODC travaille avec les États membres à l'amélioration de la prévention de la drogue, du traitement et de la réinsertion sociale du toxicomane de façon à ce que celui-ci reçoive de l'aide au lieu d'être puni ou stigmatisé. Il renforce son partenariat avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (UN-HABITAT) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour promouvoir la création de communautés plus sûres et plus saines. L'Office travaille aussi à réduire le risque que courent les consommateurs de drogue par injection de contracter et de propager des maladies contractées par le sang comme le VIH/sida, surtout dans les pays de la Communauté d'États indépendants (CIS), d'Europe de l'est et en Inde.

9. Il ne faut pas que la lutte contre la drogue soit du seul domaine du personnel de la police ou de la santé; il faut que ce la implique l'ensemble de la société. La prévention à ancrage communautaire signifie travailler auprès des enfants pour veiller à ce qu'ils reçoivent

l'amour, l'encouragement et le soutien qu'il leur faut pour arriver à s'estimer. Il faut soutenir davantage les programmes à ancrage familial, étant donné que la prévention commence à la maison. Il faut que les jeunes aient la possibilité de se livrer à des activités saines et constructives et M. Costa exprime à cet égard sa gratitude au Qatar pour la promotion de cette démarche par le Global Sport Fund. Les médias ont, eux aussi, un rôle important à jouer par leur rôle d'informateurs et de promoteurs de campagnes de lutte contre les drogues. Il faudrait mener une campagne de lutte contre la conduite sous l'influence de la drogue comme on le fait pour la conduite en état d'ivresse. Bref, l'UNODC favorise une démarche holistique touchant le contrôle de la drogue.

10. L'Office s'occupe aussi de la traite des personnes. Longtemps relégué aux oubliettes, le phénomène persiste dans presque tous les pays, où il se manifeste sous diverses formes tragiques : fillettes vendues par leur famille à des touristes étrangers, mineurs que l'on amène à se prostituer, enfants soldats, esclaves sexuels, personnes contraintes de travailler dans des mines ou des ateliers-bagnes ou domestiques non rémunérés. On prive des gens de leurs droits, on leur vole leur dignité et on peut même arriver à les tuer. Et pourtant ce phénomène est largement reconnu, faute de l'admettre et d'en prendre conscience, alors qu'il y a partout des signes de son existence.

11. La vulnérabilité des victimes est généralement causée par la pauvreté, le manque de culture et l'ignorance, de quelque pays qu'il s'agisse. L'UNODC s'efforce d'amener les consommateurs à ne pas créer une demande pour les biens et services proposés par les victimes de la traite. La clé du succès réside dans l'existence d'une solide base sociale pour lutter contre la traite des personnes. À cette fin l'UNODC a récemment, avec le concours d'autres membres de la famille des Nations Unies, lancé l'Initiative mondiale de lutte contre la traite des personnes (UN.GIFT). Il s'agit de mobiliser une large fraction de la société, d'élargir le savoir que l'on a du phénomène et de stimuler l'offre d'assistance technique. Il y a eu des sessions de collecte d'éléments de preuve et de discussion en Afrique du Sud et en Inde, et il en ira bientôt de même au Brésil, en Côte d'Ivoire et en Thaïlande. M. Costa engage la Commission à soutenir cette initiative.

12. La corruption est une autre menace pour l'architecture d'un monde plus sûr. Elle nuit au

développement en réduisant l'investissement et en n=volant l'argent public. Elle mine la démocratie et la primauté du droit . Elle va même jusqu'à poser une menace pour la sécurité en permettant à des criminels de s'infiltrer dans les structures de l'État et d'affaiblir l'appareil sécuritaire par les pots de vin. C'est pourquoi l'UNODC aide les États membres à mettre en œuvre la Convention des Nations Unies contre la corruption, laquelle, indique M. Costa, est entrée en vigueur moins de deux ans après son adoption, un record pour une convention des Nations Unies. L'Office encourage aussi l'adoption de mesures préventives comme la transparence des appels d'offres, la révélation officielle de ce que gagnent les fonctionnaires de l'État et la clarté des règles relatives au financement des partis politiques. Dans des pays aussi divers que le Brésil, l'Indonésie, l'Algérie et le Tadjikistan, il vient aussi en aide à des organismes anti-corruption indépendants, mettant en place des services de renseignements financiers et renforçant l'intégrité du judiciaire.

13. Il y a eu une importante avancée dans le domaine du recouvrement de biens. Grâce à l'initiative conjointe Banque mondiale/UNODC pour le recouvrement de biens volés (StAR) lancée en septembre 2007, les pays auront davantage de chances d'empêcher le vol de biens publics. Les mentalités publiques changent. On tolère moins la corruption. Il n'y a pas encore beaucoup d'années, on considérait la corruption comme normale en politique; et pourtant de nombreux gouvernements corrompus se sont vu chasser du pouvoir et des entreprises corrompues ont été nommées et couvertes d'opprobre. Les organisations non-gouvernementales (ONG) exigent davantage de transparence et les journalistes dénoncent la corruption. L'UNODC travaille avec d'autres institutions des Nations Unies à renforcer l'intégrité au sein du système lui-même.

14. Une partie essentielle du travail de l'Office a trait au terrorisme. Outre ses aspects sécuritaires, le terrorisme a un impact négatif sur le développement, chassant l'investissement, le tourisme et le commerce et détournant des ressources d'autres dépenses publiques. L'Office aide les États à renforcer leur régime juridique contre le terrorisme. Il faut que la primauté du droit soit la base d'un tel régime. Les terrorismes sont, après tout, des criminels et doivent de ce fait être traduits en justice sur la base de faits avérés, avec la coopération – souvent trop rare – des

organismes de force publique, partage des renseignements et assistance juridique mutuelle. L'assistance juridique fournie par l'Office n'a pas son pareil, fort qu'il est de son expérience des rapports croisés entre drogue, crime et terrorisme.

15. Dans son travail, l'Office suit les orientations des États membres quand ils deviennent partie aux instruments juridiques internationaux sur le crime, la drogue et le terrorisme. Tout récemment, les États membres ont approuvé l'adoption de sa stratégie à moyen terme. M. Costa les engage à poursuivre cet effort en adoptant le budget de l'Office. Il lui sera agréable de continuer à se voir indiquer des orientations politiques aux prochaines réunions de la Conférence des États parties aux conventions des Nations Unies contre le crime transnational organisé et contre la corruption, de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et au douzième congrès sur le crime. L'Office est prêt aussi à aider les pays à faire face à de nouvelles menaces comme la cyberdélinquance, le crime contre l'environnement et le terrorisme nucléaire.

16. L'Office fait l'objet de demandes d'assistance technique de plus en plus fréquentes et, en raison du doublement des financements volontaires pour ses activités des cinq dernières années, il se trouve en meilleure position pour s'acquitter de son mandat. Il indique, toutefois, que les ressources dont il dispose sont moins élevées que ce que dépense chaque année la ville de New York pour l'évacuation des déchets. La maigreur des ressources est compensée en partie par le fait que l'Office n'opère plus toute seule : Il y a une plus étroite coopération avec d'autres membres de la famille des Nations Unies et il y a renforcement des partenariats avec des institutions financières internationales, le secteur privé et la société civile.

17. **M. Cabral** (Guinée-Bissau) dit que la drogue, la traite des personnes, la corruption et le terrorisme sont un cancer pour la société humaine, cancer qui s'attaque en particulier aux États qui n'ont pas les moyens structurels de résister. M. Cabral est content que le Directeur exécutif de l'UNODC ait fait mention de la Guinée-Bissau, qui a vu les fondements de sa société attaqués par la drogue et l'argent de la drogue utilisé pour financer des activités politiques et détruire le corps politique, avec les conséquences désastreuses que cela a sur le développement. Une véritable coopération internationale est nécessaire. M. Cabral

espère que les États qui reçoivent de la drogue seront disposés à aider son pays, non seulement avec l'argent, mais aussi avec de la technologie et il dit sa gratitude pour l'assistance qu'elle a reçue de l'Office.

18. **M. Saeed** (Soudan) se félicite de l'accent que le directeur exécutif de l'Office a mis sur l'importance primordiale du développement. Il regrette toutefois qu'il n'ait pas fait mention de l'important travail effectué par l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (UNAFRI) et de sa coopération avec l'Office. Favoriser le développement est un bon point de départ pour affronter le problème de la drogue. Le rôle important que joue l'Institut africain mérite attention. La délégation Soudanaise engage les pays donateurs à aider au renforcement de l'Institut.

19. **M. Degia** (Barbade) dit que sa délégation affirme son soutien sans réserve et sa volonté de coopération avec l'UNODC. La publication du rapport de mai 2007 intitulé *Crime et développement en Amérique centrale : pris entre deux feux*, n'a servi qu'à mettre en lumière la grave contradiction inhérente à la décision de fermer son bureau régional de la Barbade, bureau qui a rendu service à vingt neuf États et Territoires. La Barbade et les États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ne sont ni des fournisseurs ni de gros consommateurs de drogues illicites. Il ne sont pas non plus producteurs ni exportateurs d'armes.

20. Néanmoins, par suite de leur situation géographique et de facteurs externes qui ne dépendent pas d'eux, ces États sont touchés par le fléau que représentent le crime transnational organisé, le commerce illicite des armes légères et le trafic de drogues. Les petits pays qui n'ont que des ressources limitées ont un besoin vital de la coopération et de l'assistance de la communauté internationale. La présence du bureau de l'UNODC à la Barbade a été extrêmement importante pour la région des caraïbes. C'est pourquoi M. Cabral n'arrive pas à comprendre pourquoi la région se voit marginalisée et ses problèmes passés sous silence étant donné la gravité de la situation sur le terrain.

21. **M. Costa** [Directeur exécutif, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC)], répondant au représentant de la Guinée-Bissau, dit qu'il est vrai que l'Afrique, et en particulier l'Afrique subsaharienne, n'a encore jamais eu de problème grave de culture de la drogue ou de toxicomanie. Néanmoins,

en raison des sévères mesures d'interdiction prises pour empêcher la cocaïne en provenance de pays andins d'entrer aux États-Unis et en Europe et en raison de l'état de vulnérabilité que vaut à l'Afrique la limitation de sa capacité et de ses ressources, les trafiquants se sont tournés vers l'Afrique pour y établir leur base et y ont favorisé la corruption dans l'armée, la police et la fonction publique, et l'instabilité dans la région de l'Afrique de l'ouest. Le crime organisé a besoin de l'instabilité pour réussir. Enfin, l'afflux de drogues représente, pour la santé publique, une menace qui n'avait encore jamais existé. L'Office étudie la situation et fait tout son possible pour mettre en place des capacités et pour promouvoir la réforme judiciaire et pénale.

22. **M. Costa** rejoint le représentant du Soudan quant à la nécessité du développement pour combattre le crime et la corruption. Une bonne et forte gouvernance est aussi un facteur clé. M. Costa regrette de n'avoir pas parlé de l'Institut africain. De telles institutions aident l'Office à comprendre la situation sur le terrain de façon à lui permettre de fournir des conseils et une assistance technique plus ciblée aux États membres avec les ressources disponibles.

23. En ce qui concerne la déclaration du représentant de la Barbade, l'Amérique centrale et les Caraïbes ont été prises dans le feu croisé de producteurs de drogues au sud de leurs frontières et des consommateurs au nord. L'Office a été obligé de fermer son bureau de la Barbade parce qu'il n'y a eu aucun État qui se soit montré disposé à fournir les ressources nécessaires pour le maintenir. Le rapport mentionné par la Barbade a été publié pour appeler l'attention de la communauté internationale sur la vulnérabilité de la région et pour la mobiliser en vue d'en recevoir l'assistance nécessaire.

24. **M. Makanga** (Gabon) aimerait avoir des précisions sur les rapports entre lutte contre la drogue, prévention du crime et contre-terrorisme, d'une part, et développement, paix et sécurité, d'autre part. Il se demande si d'autres facteurs sont tout aussi importants pour renforcer cette sécurité.

25. **M. Babadoudou** (Bénin), appelant l'attention sur une campagne des États pour abolir la peine de mort, aimerait connaître les vues du Directeur exécutif concernant l'impact potentiel de cette campagne sur les efforts qu'il fait pour combattre le crime transnational organisé.

26. **M. Costa** (Directeur exécutif, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC)), répondant au représentant du Gabon, dit que l'Office a fait paraître, sur le crime et le développement en Afrique, un rapport qui montre que l'Afrique est extrêmement vulnérable au crime. Tout d'abord, la moitié de sa population n'a pas 30 ans. Ensuite, elle connaît une pauvreté et un chômage massifs. En troisième lieu, beaucoup de pays africains sont touchés par une guerre civile, soit directement soit indirectement, ce qui rend les armes aisément disponibles; en quatrième lieu, l'écart de revenus entre les plus riches et les plus pauvres y est bien plus grand qu'en Europe ou aux États-Unis d'Amérique. En cinquième lieu, le taux d'urbanisation de l'Afrique est le plus rapide du monde. Les gens affluent vers les villes souvent sans équipement de base, y compris sans électricité et sans eau. Enfin, l'Afrique dépense en système judiciaire environ un dixième de ce que dépensent l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord.

27. La faiblesse du système judiciaire fait de la corruption un problème significatif en Afrique. De tels facteurs rendent vulnérables des endroits comme l'Afrique et les Caraïbes. En outre, le taux élevé de la criminalité décourage l'investissement étranger. L'épargne interne tend à s'investir à l'étranger. Les cols blancs émigrent à la recherche de meilleurs salaires. L'UNODC ne propose pas toutefois d'accroître le nombre de policiers. Il n'y a que le développement qui puisse rompre le cercle vicieux de la criminalité et la pauvreté.

28. En ce qui concerne la drogue, le crime et le terrorisme dans le cas de l'Afghanistan, il est clair que le taux élevé d'activités illicites que connaît ce pays a ses racines non seulement dans la pauvreté, mais aussi dans l'absence de contrôle du territoire national. La conjonction de ces deux conditions permet au crime, au trafic de drogue et au terrorisme de faire florès.

29. En ce qui concerne la question qui a été posée au sujet de la peine de mort, les Nations Unies sont pour son abolition. Nul n'a le droit, et ceci vaut pour des institutions organisées comme les gouvernements, d'ôter à autrui sa vie. Par ailleurs, il a été montré que la sévérité des peines ne se traduit pas nécessairement par une moindre criminalité. C'est pourquoi l'abolition de la peine de mort s'impose dans le monde entier.

30. **M^{me} Martins** (Portugal), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays candidats, l'ex-

République yougoslave de Macédoine et la Turquie, des pays impliqués dans le processus de stabilisation et d'association et candidats possibles, de l'Islande et du Monténégro, dit que sa délégation appuie ce que fait le Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour favoriser la coopération internationale dans la lutte contre le crime, en particulier par sa capacité de coopération technique.

31. L'Union européenne demeure résolue à fournir une assistance technique à des pays tiers, en particulier à des pays en développement, dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. Elle est résolue également à achever, dès que possible, le processus de ratification de la Convention contre le crime transnational organisé et les protocoles qui s'y rapportent. L'Union européenne est aussi en train de mettre en place des mécanismes pour faciliter la coopération policière et judiciaire entre États, en ce qui concerne en particulier les enquêtes conjointes, l'extradition, l'assistance juridique mutuelle en matière pénale et le recouvrement des biens.

32. Le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, fournit un outil global utile pour combattre la traite des personnes. L'Union européenne appuie les efforts de l'UNODC pour faciliter les négociations sur le Protocole et pour promouvoir l'initiative mondiale de lutte contre la traite des personnes et l'esclavage contemporain. La corruption fait obstacle au développement durable et à la bonne gouvernance. La délégation de l'Union européenne encourage toutes les parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption à œuvrer en faveur de sa mise en œuvre.

33. La lutte contre le terrorisme international demeure en bonne place dans l'agenda de l'Union européenne. Sa délégation se félicite du travail accompli par l'équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme et demande que des financements appropriés lui soient consentis au plus vite. Le manuel électronique de contre-terrorisme de l'ONU a également été très utile pour la mise en œuvre de la stratégie anti-terroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. L'Union européenne est prête à aider l'équipe spéciale à exécuter la stratégie et elle portera principalement son attention sur des sujets importants comme la prévention de la radicalisation et la

sauvegarde des droits de l'homme tout en combattant le terrorisme.

34. L'Union européenne continue à dialoguer et à coopérer sur le plan politique et technique avec des pays et des régions clés sur la base du principe de responsabilité partagée. Avec des projets de coopération internationale en matière de drogues qui s'élevaient à quelque 760 millions d'euros en 2005, l'Union européenne est le plus fort contributeur international et un acteur de premier plan dans la lutte mondiale contre la drogue. Il faut que la communauté internationale s'efforce de trouver le moyen de réagir promptement face à de nouveaux défis, comme la présence croissante d'organisations de trafic de drogues dans des États fragiles et la transmission du VIH/sida par injection intraveineuse.

35. L'Union européenne et l'UNODC doivent travailler ensemble afin d'éviter les doubles emplois et pour affronter le problème de la drogue, de la toxicomanie et de ses conséquences sanitaires et sociales. L'Union européenne est prête à rechercher des plateformes communes avec d'autres groupes et régions, sans jamais perdre de vue la nécessité de tenir la balance égale entre la réduction de la demande et la réduction de l'offre.

36. **M. Maziya** (Swaziland), prenant la parole au nom des États membres de la communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), dit que la prévention de crime, l'amélioration de la justice pénale et la contrôle internationale de la drogue sont des objectifs qui se recoupent. Les gouvernements des pays de la SADC sont résolus à lutter ensemble contre le crime organisé, mais le manque de ressources humaines, financières et matérielles gêne l'administration de la justice. L'assistance de la communauté internationale dans la lutte contre le crime est précieuse et doit se poursuivre en raison des engagements pris lors du onzième congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale en ce qui concerne les questions abordées dans le rapport intitulé « Déclaration de Bangkok sur les synergies et les réponses : alliance stratégique pour la prévention du crime et la justice pénale » (A/CONF.203/18) : crime transnational organisé, coopération internationale contre le terrorisme, corruption, délits économiques et financiers, normes de prévention du crime et justice pénale.

37. La coopération technique est indispensable à la démocratie et elle contribue à la paix et à la stabilité. Les initiatives de coopération régionale, comme les programmes de formations aux droits de l'homme réalisés par la Southern African Regional Police Chiefs Cooperation Organisation (SARPCCO), sont en cours. La SARPCCO exécute des opérations conjoints pour localiser les laboratoires clandestins de production de drogues et vient en aide à certains pays dans l'éradication des champs de cannabis. L'impact du problème de la drogue se fait particulièrement sentir sur les pays en développement. La déclaration politique adoptée lors de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale et les plans d'action et les mesures correspondants émanant de la session constituent un engagement globale de haut niveau.

38. Des progrès significatives ont été fait vers la réalisation des objectifs fixé dans ce cadre pour 2008. Un examen accès sur l'application des engagements pris lors de la session extraordinaire serait utile pour l'avenir. La SADC se félicite des recommandations fait par la Commission des stupéfiants à sa cinquantième session, tel qu'elle figure dans le rapport du Secrétaire général (A/62/117), concernant l'inclusion de mesure contre la drogue dans les stratégies de développement économique durable. Par ailleurs, la SADC appuie les conclusions de la Table ronde de 2005 pour l'Afrique, qui à eu lieu à Abuja et à approuvé un programme d'action pour 2006-2010 concernant le crime, l'insécurité et le sous développement en Afrique.

39. L'actuelle prolifération des drogues dur sur le continent est particulièrement inquiétant. La SADC travail avec d'autres organisations régionales et internationales de lutte contre le trafic de drogues, comme INTERPOL, et elle accueille avec satisfaction la réunion des chefs de services nationaux de la drogue en Afrique, tenue à Arusha en juillet 2007. On s'est, à cette occasion, notamment penché sur la contrebande de cocaïne et d'héroïne dans les sous-régions d'Afrique, sur le trafic de drogues de synthèse en Afrique australe et sur la production, la consommation et l'exportation de cannabis sur l'ensemble du continent. L'existence de frontières longues et poreuses jointe à l'insuffisance des ressources a été vue comme un gros problème. La coopération internationale sous la forme d'échanges de renseignements et d'opérations conjointes est à renforcer. La SADC se félicite de la mise en œuvre de plusieurs initiatives lancées par

l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) en vue de renforcer la coopération régionale en Afrique australe.

40. Le trafic international de la drogue est devenu un pilier financier du terrorisme international, qui trouve un terrain de choix dans les pays en développement. Un stage pour les pays d'Afrique australe sur la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme et son financement tenu en décembre 2006 a recommandé que l'UNODC et ses partenaires fournissent aux États membres de la SADC une assistance technique pour les aider à incorporer les dispositions des instruments juridiques universels sur le terrorisme dans les systèmes juridiques nationaux et à former le personnel de la justice pénale et de l'application des lois. De ce fait, un atelier a été organisé à l'intention des pays de la SADC pour promouvoir la formation en application des résolutions du Conseil de sécurité sur le terrorisme.

41. Le soutien que l'UNODC apporte à la Commission des stupéfiants et à ses organismes subsidiaires ainsi qu'aux États membres par voie d'assistance technique, de conseils juridiques et d'activités de recherche est digne d'éloges et il faudrait un complément d'aide pour l'application des dispositions des instruments juridiques internationaux sur le trafic de la drogue, avec mesures préventives, la pénalisation et le renforcement de la coopération internationale. L'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui a ce qu'il faut pour aider les États à mettre en place des initiatives et des programmes conçus pour lutter contre le crime et pour renforcer les systèmes de justice pénale a besoin du soutien de la communauté internationale. Il le faut aussi dans les domaines de l'équipement de la police et des services judiciaires et correctionnels de la région.

42. Le nombre croissant d'activités de formation pour agents de la force publique, juges, procureurs et personnel de prison a été encourageant. Il est essentiel de faire acquérir au personnel de la police le savoir, les compétences et les comportements nécessaires pour travaux de recherche approfondie, analyse de l'évolution de la criminalité, génération de profil de la victime et du délinquant et découverte de renseignements clefs pour la prévention du crime. Il faudrait continuer à assurer des services consultatifs dans les domaines de la réforme des législations

nationales et du respect des normes internationales en matière de justice pénale.

43. **M. Dapkiunas** (Biélorus), prenant la parole au nom de la Communauté d'États indépendants, se félicite du rapport du Secrétaire général sur le renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et en particulier sa capacité de coopération technique (A/62/126), et souligne la nécessité d'accorder à l'UNODC des financements satisfaisants. Le travail de l'Office est essentiel pour lutter contre le crime international.

44. La délégation du Biélorus se félicite de l'entrée en vigueur de la convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. La stratégie globale de contre-terrorisme des Nations Unies est une base solide pour combattre le terrorisme international. Le fait qu'il n'y a pas de définition juridique du terrorisme acceptée par la communauté internationale complique les efforts de lutte contre le terrorisme. C'est pourquoi la délégation du Biélorus est favorable à la prompt négociation d'une convention globale sur le terrorisme international.

45. Comme le trafic de drogues illicites représente une grave menace pour les pays de la CIS, la délégation du Biélorus demande que l'on adopte toute une gamme de mesures régionales et internationales pour le combattre. La lutte contre la corruption est une autre priorité pour le Biélorus. C'est pourquoi il se félicite du travail accompli lors de la première session de la conférence des parties à la convention des Nations Unies contre la corruption. Les membres de la CIS agissent de concert pour combattre le blanchiment d'argent et pour empêcher que l'argent du crime ne finance des activités terroristes.

46. La délégation du Biélorus note avec inquiétude le problème de la migration illégale, qui est utilisée par les groupes criminels organisés ainsi que par les organisations terroristes et extrémistes pour masquer leurs activités. M. Dapkiunas appelle l'attention sur la résolution 61/180 de l'Assemblée générale concernant l'amélioration des efforts déployés contre la traite des personnes et approuve l'initiative mondiale de lutte contre la traite des personnes et l'esclavage contemporain.

47. Le Biélorus a conduit les efforts déployés au cours du sommet mondial de 2005 en vue de former un partenariat mondial pour combattre ce fléau. Il se

félicite de la création du site Web de l'UNODC sur la traite des personnes et il attend avec intérêt le forum de Vienne de février 2008. Il regrette que le groupe de coordination interinstitutions sur la traite des personnes n'ait pas commencé ses travaux et il demande à la communauté internationale de lui assurer des financements satisfaisants. Enfin, sa délégation demande à tous les États d'approuver la proposition tendant à tenir des débats thématiques sur la traite des personnes durant la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale.

48. **M. Saeed** (Soudan) dit que son pays fait des efforts pour appliquer les accords régionaux et internationaux de lutte contre le blanchiment d'argent, la traite des personnes et le crime transnational organisé. L'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, dont le conseil d'administration est actuellement présidé par le Soudan, a fait de gros efforts avec des ressources limitées. Le Soudan demande aux donateurs d'assurer à l'Institut des ressources financières suffisantes et il compte bien voir les pays frères d'Afrique continuer à le soutenir. Le Soudan n'a sans doute pas de problème de drogue grave, mais sa situation géographique peut en faire une zone de transit pour les trafiquants de drogues et il poursuivra ses efforts en vue de renforcer la coopération régionale pour éradiquer le flot qu'est la drogue. À l'ère de la mondialisation, l'éradication du crime mondialisé exige une plus grande coordination et, en particulier, un soutien technique et la mise en place de capacités pour les pays en développement.

49. **M. Hayee** (Pakistan) note que la mondialisation, qui a divers avantages, a facilité le crime transnational, avec les effets négatifs que sont les arnaques financières, le blanchiment d'argent, la traite des personnes et le trafic de drogues illicites, sources de préoccupation croissante pour les gouvernements et la société civile. La pauvreté, l'exclusion sociale et l'absence de perspectives sont les principales causes de vulnérabilité à l'abus des drogues. Comme les organisations criminelles profitent de l'instabilité politique et de la faiblesse socio-économique, la réponse la plus appropriée aux problèmes liés au crime dans les zones du monde relativement peu développées réside dans l'adoption de pratiques alternatives de développement et la réalisation de programmes d'éradication de la pauvreté.

50. Le Pakistan a réussi à éliminer les cultures illicites par une conjonction de mesures légales, d'initiatives de développement alternatif et de contribution aux efforts internationaux visant à stopper la sortie de la drogue de la région voisine et l'entrée de produits chimiques pour la production de drogue. Son gouvernement a signé 26 mémorandums d'accord et 28 traités d'extradition avec d'autres pays et créé le National Response Centre for Cyber Crimes et l'Automated Finger Print Identification System. En outre, des services de lutte contre la traite des personnes et contre la cyberdélinquance ont été mis en place dans la Federal Investigation Agency; un système d'identification et d'évaluation des personnes a été créé pour identifier aisément les voyageurs et bien contrôler l'immigration; en coopération avec la Banque asiatique de développement, un programme de réforme de la justice pénale et de promotion de la responsabilisation et d'intervention de la police a été lancé; et une force spéciale anti-stupéfiants a été organisée pour assurer une éducation préventive en matière de drogue ainsi que le traitement et la réinsertion sociale des toxicomanes.

51. L'UNODC pourrait promouvoir plus efficacement l'accession aux conventions sectorielles sur le terrorisme et aux instruments juridiques relatifs au crime en prenant en compte les conditions politiques propres aux États et aux régions. Il faudrait en outre porter une attention spéciale aux tendances émergentes qui caractérisent la criminalité urbaine, la malversation, le vol d'identité, l'exploitation sexuelle, la traite des femmes et des enfants et le commerce illicite de produits forestiers. À cette fin, l'UNODC devrait recevoir plein appui financier et politique.

52. **M^{me} Phommachanh** (République démocratique populaire lao) dit que puisqu'il ne suffit pas de mesures agressives de lutte contre les stupéfiants pour endiguer le trafic de la drogue, une action concertée s'impose de la part des pays producteurs de drogue et des pays consommateurs de drogue. Il fut un temps où le Laos était le plus grand producteur d'opium illicite du monde et, en 1998, il en avait été le plus grand consommateur. En tant qu'État partie à trois conventions internationales sur les stupéfiants, le Laos a pris diverses mesures pour éliminer la culture illicite du pavot, y compris l'adoption d'une stratégie de programme national en 2000 et la promulgation de dispositions législatives appropriées. De ce fait, la culture du pavot a été réduite de plus de 93 %. Par

ailleurs, le Gouvernement lao a amélioré le cadre juridique de la lutte contre la drogue et donné à la force publique des moyens accrus pour réduire le trafic de la drogue.

53. Il demeure toutefois nécessaire d'assurer à tous les producteurs de pavot des moyens alternatifs durables de gagner leur vie, de traiter les quelque 12 000 opiomanes qui restent et de prévenir les nouveaux cas d'addiction, de s'attaquer au problème croissant que représentent l'abus et le trafic de stimulants de type amphétamine (ATS) et de renforcer les capacités législatives, judiciaires et policières correspondantes. Ces problèmes se trouvent aggravés par les problèmes connexes que sont la traite des personnes, l'utilisation de drogue par injection (IDU) et le risque d'infection par le VIH/sida.

54. En raison de ces problèmes, le Gouvernement lao et l'UNODC ont adopté conjointement, pour la période 2006-2009, une stratégie de programme nationale sur trois ans pour le scénario de l'après opium, qui s'attaque principalement aux causes profondes de la production et de l'abus d'opium et porte principalement sur le développement socio-économique à long terme pour réduire la pauvreté parmi les anciens producteurs de pavot, le traitement et la réinsertion sociale de ce qu'il reste d'opiomanes, l'éducation préventive pour décourager les jeunes de prendre de la drogue et le maintien de l'ordre public. La stratégie s'attaque par ailleurs à la toujours plus grande menace de trafic et d'abus d'ATS. Mais, pour veiller à ce que ces tâches soient bien exécutées, il faut d'urgence un soutien coordonné des pays partenaires de la région et de la communauté internationale.

55. **M^{me} Hahan** (Bangladesh), soulignant le fait que le crime est à la fois cause et conséquence de pauvreté, d'insécurité et de sous-développement, dit que la lutte contre la criminalité et sa prévention préoccupent beaucoup son Gouvernement, qui considère la réforme de la justice pénale et son coût comme des questions prioritaires. Des réformes ont été engagées, notamment la création d'une cellule de contrôle et d'un bataillon d'action rapide en cas de crimes.

56. En ce qui concerne la stratégie de l'UNODC pour la période 2008-2011, **M^{me} Jahan** souligne qu'il faut renforcer encore le programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, mettre en place des partenariats stratégiques avec les bailleurs de fonds pour mobiliser des ressources et développer la

coopération avec d'autres organismes des Nations Unies. L'augmentation du nombre de pays adhérant à la Convention des Nations Unies contre le crime transnational organisé est encourageante. La conformité au traité et la mobilisation d'une assistance aux États pauvres en ressources sont essentielles à l'efficacité de la lutte contre le crime transnational. C'est pourquoi le Bangladesh soutient toutes les initiatives régionales et internationales qui s'y rapportent.

57. Au niveau national, le Bangladesh a pris des mesures législatives pour rationaliser la justice pénale et la prévention du crime. Il a accédé à la Convention des Nations Unies contre la corruption, dont on espère que cela ne fera pas que réduire la corruption mais que cela contribuera aussi à recouvrer des capitaux mal acquis placés à l'étranger. La Commission nationale anti-corruption a été réorganisée et vise à sensibiliser le public au problème. Des progrès ont été faits en ce qui concerne la séparation du judiciaire de l'exécutif. Le Bangladesh vient d'adhérer à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, est actuellement partie à toutes les conventions des Nations Unies relatives au terrorisme et soutient les engagements régionaux et les initiatives régionales qui s'y rapportent par l'intermédiaire de la convention régionale pour la répression du terrorisme de l'Association sud asiatique de coopération régionale (SAARC).

58. En 2007, le Gouvernement a pris une ordonnance pour la prévention du blanchiment d'argent, habilitant la Commission anti-corruption à enquêter sur des délits dans ce domaine. Une nouvelle loi sur le blanchiment d'argent est en préparation. Le Bangladesh accueille avec satisfaction l'initiative mondiale de lutte contre la traite des personnes lancée par l'UNODC et il a, en 2002, ratifié la convention de la SAARC sur la prévention et la répression de la traite des femmes et des enfants aux fins de prostitution. La loi de 1993 sur la répression du trafic immoral représente un important acte de législation interne à cet égard.

59. Attaché qu'il est à aborder tous les aspects du problème de la drogue, le Bangladesh a ratifié les trois grandes conventions des Nations Unies sur la drogue, celles de 1961, 1971 et 1988, et, en 1990, la Convention de l'ASACR sur les stupéfiants et les substances psychotropes. Les autorités nationales envoient régulièrement des rapports sur des affaires de drogue, d'arrestation et de saisie au bureau de contrôle

des délits liés à la drogue de l'ASACR à Colombo et échange des renseignements sur le trafic de la drogue avec d'autres membres de l'ASACR. Le Bangladesh a signé un certain nombre d'accords bilatéraux et de mémorandums d'accord avec d'autres pays pour endiguer le trafic de drogues et le détournement de produits chimiques précurseurs et se dit prêt à étendre cette coopération.

60. Le Gouvernement a également promulgué des textes dans le droit fil des conventions des Nations Unies sur la drogue. Il est prévu des peines sévères pour les délinquants. L'opium et le cannabis sont totalement interdits. Les substances psychotropes ont été, en application de la convention des Nations unies sur les substances psychotropes de 1971, incluses dans la catégorie des drogues dont la consommation est contrôlée. Le Gouvernement a également défini une stratégie nationale de réduction de la demande de drogue qui comprend des programmes d'éducation préventive, de traitement et de réinsertion sociale.

61. **M^{me} Blum** (Colombie) dit que les résultats qu'obtient la Colombie témoignent de son attachement au contrôle de la drogue. Le rapport mondial de 2007 sur la drogue, publié par l'UNODC, a reconnu les progrès de la Colombie et fait ressortir le niveau sans précédent d'éradication atteint : le nombre d'hectares de culture du cocaïer a chuté de 52 % entre 2000 et 2006.

62. La démarche holistique de l'UNODC a beaucoup mis l'accent sur la réinsertion sociale, le renforcement communautaire et institutionnel, la protection de l'environnement et la promotion de projets productifs, qui tous ont contribué au succès de la Colombie. Le travail de l'UNODC a aussi été important en ce qu'il a redonné espoir à des populations qui avaient renoncé à la production de drogues illicites. La réalisation d'un développement alternatif est une condition essentielle de durabilité dans des régions libérées de l'influence du trafic de la drogue. À cet égard, la Colombie tient à souligner la nécessité d'assurer aux produits originaires de ces communautés un accès préférentiel aux marchés.

63. En Colombie, la lutte contre la drogue est une composante essentielle de la stratégie visant à consolider la démocratie et le développement social. Aucun des efforts de la Colombie n'aurait été suivi d'effet sans un partage des responsabilités, et cela n'aurait pas été possible non plus sans le soutien de la

communauté internationale. Chaque lacune créée par la mondialisation est exploitée par les trafiquants de drogue pour mettre en danger le bien-être, la santé publique, le développement durable et la souveraineté des États. À cet égard, le rapport entre le terrorisme international et le problème mondial de la drogue devient de plus en plus manifeste. L'argent de la drogue finance les actes terroristes.

64. La Colombie est irrévocablement attachée à coopérer, aux niveaux bilatéral, régional et multinational, aux efforts déployés pour affronter la menace mondiale posée par le problème de la drogue. Consciente de la tendance croissante de la consommation de la cocaïne en Europe et compte tenu du fait qu'on ne pourra vraiment résoudre le problème de la drogue que par une réduction de la demande et de l'offre, la Colombie rejoint les précédents intervenants dans leur appel en faveur d'une assistance, d'une démarche et d'une politique holistiques et soutenues. Une stratégie fondée sur un savoir cumulatif de la dynamique du marché mondial de la drogue sera un bon outil pour stabiliser le marché et inciter à une réduction globale. La communauté internationale ne devrait pas se contenter de contenir le problème : elle devrait plutôt viser à éliminer les entreprises criminelles qui le perpétuent.

65. **M. Park** Hee-kwon (République de Corée) dit qu'avec les progrès rapides de la technologie et de la mondialisation, la lutte contre les stupéfiants est un problème qui appelle un plus haut niveau de responsabilité partagée entre nations, organisations internationales et organisations non-gouvernementales (ONG). Malgré les efforts louables de l'ONU et d'autres organismes internationaux, il reste beaucoup à faire en termes de lutte contre des substances comme la cocaïne, l'opium, les drogues synthétiques le cannabis et les produits chimiques précurseurs. Les lois, règlements, techniques et compétences dont dispose la force publique pour l'identification et la saisie de la drogue n'arrivent pas à suivre l'évolution de la production et de la contrebande de drogue. Le problème de production généralisée d'opium au sud de l'Afghanistan, malgré les efforts indéniables du Gouvernement, est un exemple typique qui appelle une attention et une assistance sérieuse de la part de la communauté internationale.

66. La République de Corée souhaite continuer le rôle actif qu'elle a dans la centralisation d'actions réalisées en commun avec d'autres États et des

organisations internationales pour l'avènement d'un monde libéré de la drogue. M. Park Hee-kwon réaffirme l'attachement de son Gouvernement aux buts et objectifs de réduction de la demande et de l'offre tels qu'ils ont été fixés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire. Le crime transnational organisé, la corruption, le terrorisme et la cyberdélinquance en sont venus à poser une grave menace pour la sécurité et le développement dans le monde. Nul pays ne peut par ses seuls moyens mettre fin à ces crimes. Dans le cadre de l'engagement qu'elle a pris de renforcer l'effort collectif, la République de Corée a travaillé en étroite coopération avec l'UNODC et la Commission de prévention du crime et de justice pénale des Nations Unies.

67. **M. Jia** Guide (Chine) dit que, d'après le rapport de 2007 sur la drogue dans le monde qu'a fait paraître l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le problème de la drogue dans le monde est jugulé et que les surfaces cultivées pour produire des drogues illégales continuent à se réduire. Les États membres ont fait de notables progrès vers la réalisation des objectifs fixés lors de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. La délégation chinoise voit dans ces progrès le résultat des efforts communs déployés depuis de nombreuses années par les organismes de lutte contre les stupéfiants et les gouvernements. Toutefois, le problème mondial de la drogue demeure grave et les actions de lutte contre les stupéfiants ont devant elles une route longue et difficile. Pour que les actions de lutte contre les stupéfiants arrivent à stabiliser leur efficacité, trois domaines appellent une attention spéciale. Le premier concerne les lieux de grande production, comme l'Afghanistan pour l'opium, problème auquel il faut s'attaquer en priorité. La Chine soutient toute coopération internationale efficace pour affronter le problème de la drogue en Afghanistan et elle est prête à continuer à participer au processus de Paris.

68. Le deuxième domaine concerne la double démarche, d'après laquelle on s'attaque non seulement à la production de la drogue, mais aussi à la demande de drogue. Les pays producteurs et les pays consommateurs de drogue partagent la responsabilité d'engager une action coordonnée à cet égard. Le troisième domaine consiste à s'attaquer aux racines du problème, non seulement en éradiquant la production de drogue, mais aussi en prenant des mesures pour assurer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté

dans les pays producteurs. La Chine approuve la discussion et l'évaluation des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de lutte contre les stupéfiants de la session extraordinaire, l'examen de l'application des mesures qui s'y rapportent et la fixation des objectifs pour les travaux futurs de lutte contre les stupéfiants.

69. Il y a des années que la Chine a entrepris des travaux de lutte contre les stupéfiants dans la perspective de la construction d'une société harmonieuse et elle a beaucoup fait pour définir des stratégies de lutte contre les stupéfiants et pour mobiliser la participation du peuple aux activités de lutte contre les stupéfiants ainsi que pour créer une publicité anti-stupéfiants, des programmes de redressement, l'interdiction de la circulation de la drogue et l'application des lois anti-stupéfiants. La Chine attache une grande importance à la réglementation des précurseurs chimiques ainsi qu'à la coopération entre organismes publics chargés des questions d'ordre douanier, commercial, sécuritaire et pharmaceutique qui s'y rapportent. La Chine joue systématiquement un rôle actif pour ce qui est d'honorer les obligations qu'elle a contractées en devenant partie aux accords internationaux de lutte contre les stupéfiants, de coopérer avec tous les acteurs concernés touchant la création de substituts, d'échanger des informations et de mettre en place une législation unifiée. Elle a, pendant des années, fourni une aide au Myanmar et au Laos pour la production de cultures de substitution et elle a, en 2006, signé un accord de coopération avec l'Afghanistan sur l'interdiction du commerce et de l'utilisation de stupéfiants et de drogues psychotropiques. Elle coopère aussi en matière d'application des lois anti-stupéfiants avec les pays voisins, les États-Unis d'Amérique, le Canada et l'Australie.

70. Si l'on arrive à maîtriser davantage les stupéfiants, les problèmes que représente la corruption transnationale organisée, le blanchiment d'argent, le terrorisme et la traite des personnes gagnent en gravité dans le monde entier et il incombe à la communauté internationale de combattre ces phénomènes. La Chine se plaît à noter que de plus en plus de pays ont signé la Convention des Nations Unies contre la corruption et la Convention des Nations Unies contre le crime transnational organisé, mettant en place une assise juridique pour combattre et maîtriser des activités criminelles de toutes sortes ainsi que pour une

coopération internationale en ce qui concerne l'extradition, l'application coopérative des lois, le recouvrement des biens et l'assistance technique. Le gouvernement a récemment établi son propre organisme anti-corruption au niveau ministériel, organisme chargé de coordonner le travail anti-stupéfiants dans tout le pays, de coordonner les dispositions législatives et la définition de la politique ainsi que les directives relatives à la supervision. Cette action non seulement renforce beaucoup l'efficacité des efforts internes anti-corruption de la Chine, mais elle accroît aussi ses moyens d'entreprendre des échanges et de coopérer au niveau international.

71. La Chine espère sincèrement que les pays concernés utiliseront les accords internationaux existants et d'autres mécanismes de coopération possible pour élargir la coopération en matière de respect de l'ordre public, surtout dans les domaines de l'extradition, de l'assistance juridique et du recouvrement des biens et qu'ils fourniront aux pays en développement le soutien technique nécessaire pour leur permettre de mieux s'acquitter des obligations contractées en vertu de traités et de réaliser ainsi une authentique mise en œuvre des dispositions de ces traités. La Chine a pris note des progrès accomplis en ce qui concerne l'initiative mondiale de lutte contre la traite des personnes et l'esclavage moderne et elle participe activement à sa mise en œuvre. Elle attend avec intérêt le tout prochain forum de Vienne de février 2008 avec l'espoir que ce sera une importante rencontre pour l'échange d'informations et de données d'expérience dans la lutte contre la traite des personnes. La Chine remercie l'UNODC et la Commission des stupéfiants de leur excellent travail au cours de l'année écoulée et elle exprime sa volonté de continuer à les aider dans leurs efforts futurs dans ces domaines.

72. **M^{me} Abdelhak** (Algérie) dit que la coopération internationale est d'une importance cruciale pour la définition d'une réponse efficace au crime transnational organisé, dont les auteurs se servent de plus en plus de technologies avancées pour déstabiliser le développement politique, social et économique ainsi que la sécurité des États. Le rapport entre crime organisé et terrorisme vient encore compliquer les efforts de lutte contre le crime.

73. L'Algérie se félicite de l'adoption d'instruments internationaux concernant le crime organisé et la corruption comme étant d'importants atouts qui seront

renforcés par leur ratification et par le soutien des États membres aux travaux des conférences des parties. La ratification universelle de ces instruments permettra à la communauté internationale de boucher les lacunes et les contradictions que les organisations criminelles exploitent dans leurs intérêts. L'harmonisation de la législation renforcera et consolidera aussi le travail des conférences des parties par la création d'un cadre pour le partage des données d'expérience et des pratiques.

74. La délégation algérienne se félicite des efforts de l'UNODC pour réaliser l'acceptation et l'harmonisation universelles des lois. Les États membres devraient utiliser les manuels de l'UNODC et lui fournir des données qui aideront l'Office dans ses analyses. Ils devraient aussi participer aux forums sur les divers aspects du crime transnational et partager leurs expériences.

75. L'Algérie est consciente des dangers du crime transnational et des liens croissants qu'il entretient avec le terrorisme, ayant été victime d'attaques terroristes pendant plus de dix ans. Non seulement l'Algérie a ratifié la Convention des Nations Unies contre le crime transnational organisé ainsi que ses Protocoles et la Convention des Nations Unies contre la corruption, mais son gouvernement s'est empressé de les incorporer dans ses législations internes et il a adapté l'appareil judiciaire afin de suivre l'évolution des choses. L'Algérie a toujours soutenu l'UNODC et elle juge hautement prioritaire de s'acquitter de son obligation de présenter des rapports et de répondre aux questionnaires de l'Office.

76. Le trafic de drogues pose une menace constante à la santé, à la sécurité et au bien-être de l'humanité, et en particulier des jeunes, et il a créé de nouveaux problèmes pour les sociétés dans le monde entier, constituant ainsi une tendance grave qui nécessite la coopération internationale et une urgente action mondiale. L'Algérie étant devenue un État de transit pour la drogue, le gouvernement a entrepris de relever le défi que représente la lutte contre la drogue en faisant porter son attention sur la législation, le traitement de la drogue et l'information du public.

77. Toutefois, les efforts internes ne seront pas suffisants pour endiguer le flux de drogues à travers son territoire du fait que des centres voisins de production de drogues et l'immigration clandestine alimentent le trafic trans-frontières. La coopération régionale et internationale devrait être au centre de la

stratégie de l'UNODC pour la période 2008-2011 car c'est la seule démarche susceptible d'arrêter le commerce de la drogue. Enfin, le gouvernement algérien approuve l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs fixés par la vingtième session extraordinaire de l'assemblée générale.

78. **M^{me} McCampbell** (États-Unis d'Amérique) dit que la consommation des drogues aux États-Unis est stable et que, globalement, l'emploi illicite de drogues parmi les mineurs est à son minimum depuis cinq ans. Il n'y a toutefois pas lieu de céder à l'autosatisfaction du fait que l'emploi de drogues, et en particulier l'utilisation abusive de drogues prescrites, continue à faire problème. La consommation de drogue est aussi en hausse dans le monde et une vigilance s'impose.

79. La tendance croissante observable dans la production, le trafic et l'utilisation de méthamphétamine est très préoccupante. Sa production illicite offre d'énormes profits parce qu'elle peut être produite aisément, à faible coût, et n'importe où. Le défi est de veiller à ce que les producteurs de produits pharmaceutiques autorisés aient accès aux produits chimiques dont ils ont besoin tout en empêchant le détournement à des fins illégitimes.

80. L'Office international de lutte contre les stupéfiants est un partenaire particulièrement efficace dans la lutte contre les méthamphétamines. Les estimations que les États fournissent de leurs besoins internes en produits chimiques précurseurs clés font qu'il est possible de mieux identifier les détournements, ce qui fait qu'il est de plus en plus difficile aux trafiquants d'opérer.

81. Le trafic illégal de produits pharmaceutiques contrôlés par internet est une autre tendance émergente qui appelle une plus grande prise de conscience. Les criminels utilisent chaque possibilité d'élargir leurs connaissances. Le soutien des instruments des Nations Unies contre le crime et la corruption intensifierait les efforts internationaux pour faire pièce à cette expansion et renforcerait la coopération dans la lutte contre le crime transfrontières. Les États-Unis ont le plaisir d'annoncer qu'ils apporteront une contribution de 1,7 million de dollars à l'UNODC en 2007 aux fins d'assistance technique pour la mise en œuvre de la Convention contre le crime transnational organisé ainsi que de la Convention contre la corruption.

82. Il faudrait lancer une campagne mondiale pour maintenir la pression sur les marchands de drogues et les réseaux qui sont responsables de la toxicomanie dans de nombreux pays. Le moyen le plus efficace de maintenir les drogues hors du marché est de les attaquer à la source. D'énormes progrès ont certes été faits à cet égard, mais il reste quelque peu préoccupant de voir les trafiquants consolider leurs activités et joindre leurs forces pour miner l'action des gouvernements. C'est ainsi, par exemple, qu'en Afghanistan, malgré les mesures sévères prises pour combattre le trafic de la drogue, un tiers de l'économie repose sur l'opium, ce qui a conduit à une corruption généralisée, précarisé la croissance économique et renforcé les insurgés. Toutefois, les 13 provinces du nord où la sécurité publique est forte et où des programmes de développement alternatif ont été lancés, sont maintenant libérées de la production d'opium.

83. Contenir le commerce de l'opium en Afghanistan est un défi à long terme qui demandera le soutien de tous les États membres. Il en va de même ailleurs dans le monde, et la communauté internationale devrait se charger d'empêcher le recul en ce qui concerne la réalisation des engagements de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Activités de formation et opérations communes pourraient donner de bons résultats et on espère que le processus d'évaluation permettra de trouver d'autres manières de renforcer la coopération. Les leçons apprises par les États membres et les organisations régionales sont indispensables et il est d'une importance capitale que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime reçoive le plein appui de toutes les parties prenantes.

84. **M. Tanin** (Afghanistan) dit que son pays est fermement résolu à lutter contre le commerce des stupéfiants, la corruption et le terrorisme par la conjonction de mesures policières et économiques. L'UNODC a aidé le Ministère de la lutte contre les stupéfiants à rédiger des directives stratégiques, à mobiliser des ressources pour s'attaquer aux problèmes liés à la production et au trafic de drogues et à appuyer les efforts du gouvernement dans sa lutte contre la corruption.

85. Il est indispensable que la communauté internationale contribue à faciliter l'application d'une stratégie globale de lutte contre les stupéfiants ainsi que d'un plan d'action anti-corruption. En janvier 2006, l'Afghanistan a adopté une stratégie globale

définissant les zones clés contre lesquelles serait dirigée la lutte contre le commerce illicite des stupéfiants. Depuis, le Gouvernement a pris de nombreuses mesures, mais de graves défis continuent à se poser. D'après une enquête d'août 2007, la culture du pavot a augmenté de 17 % et la production potentielle d'opium de 34 %. La poursuite des activités terroristes, l'extrême pauvreté et les contraintes économiques, jointes à la pression des trafiquants et des groupes criminels locaux ainsi qu'à la capacité limitée de la force publique ont entraîné l'expansion de la culture du pavot.

86. L'insécurité et le commerce des stupéfiants sont liés et il faut aborder l'une et l'autre selon une démarche holistique. Il y a eu quelques succès dans la création de quatorze provinces sans culture de pavot dans des zones où la sécurité et la gouvernance se sont améliorées, mais la culture du pavot a augmenté pour atteindre des niveaux sans précédent dans la sud de l'Afghanistan où la situation sécuritaire s'est dégradée. C'est pourquoi il faut mettre l'accent sur la rupture simultanée du rapport entre stupéfiants et terrorisme.

87. Le soutien international aux efforts de l'Afghanistan pour rompre l'articulation entre la production illégale et le trafic de drogues, d'une part, et le financement des activités terroristes d'autre part sont également d'une importance vitale pour la création d'un État stable et pacifique. Le gouvernement sait gré à la communauté internationale ainsi qu'aux institutions spécialisées du soutien qu'il en reçoit, en particulier dans l'éradication des cultures du pavot, la poursuite des trafiquants et des fonctionnaires corrompus et de leur assistance dans la stimulation du développement en Afghanistan.

88. De toute évidence, le succès de la lutte contre les stupéfiants exigera un effort égal de la part des États de transit et de consommation sur la base du principe de responsabilité partagée. L'adoption de mesures sévères pour les contrôles aux frontières et la coopération mutuelle entre le personnel judiciaire et les services de la force publique de ces pays apporteront une grande contribution à la lutte contre les stupéfiants. À cet égard, M. Tanin accueille avec satisfaction l'accord trilatéral signé par l'Afghanistan, la République islamique d'Iran et le Pakistan concernant l'augmentation des opérations conjointes aux frontières et le partage des informations.

89. La lutte contre les stupéfiants demande patience et coopération aux niveaux international, régional et sous-régional. La lutte contre les stupéfiants a été liée à la volonté d'améliorer la sécurité et la bonne gouvernance, de renforcer la primauté du droit et de promouvoir le développement social et économique. La lutte contre la corruption demeure l'une des hautes priorités de l'Afghanistan pour l'édification d'un État. C'est ainsi qu'une commission anti-corruption a été créée. Enfin, la récente ratification par les Nations Unies de la Convention contre la corruption représente une avancée importante dans sa lutte contre la corruption, processus continu qui exige un renforcement des capacités institutionnelles.

90. **M. Masambasita** [Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (UNAFRI)] dit que l'Institut considère le crime comme un obstacle majeur au développement socio-économique harmonieux et durable en Afrique et il lance un appel aux agences de développement et autres institutions pour qu'elles portent une plus grande attention à l'impact du crime sur le développement. Les États membres et la communauté internationale en général doivent soutenir financièrement l'UNAFRI du fait qu'il s'agit d'un mécanisme régional qui, doté des ressources nécessaires, peut contribuer de manière significative à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de l'accès aux services publics.

91. L'Institut est tout à fait conscient de l'impact dévastateur du crime sur l'économie des pays. En tant que centre chargé de fournir des conseils d'experts dans les domaines de la lutte contre le crime et de sa prévention, et compte tenu des demandes régulières d'assistance technique qu'il reçoit des pays d'Afrique, l'UNAFRI est résolu à en faire davantage pour combattre le crime et pour renforcer la primauté du droit et les systèmes de justice pénale dans les pays membres. En tant que mécanisme d'intégration régionale, l'Institut s'est appliqué surtout à encourager les États membres à signer et ratifier les instruments internationaux pertinents et à en incorporer les dispositions dans la législation interne afin de renforcer leur capacité de lutte contre le crime.

92. L'apport de ressources financières des Nations Unies et d'autres sources donnerait à l'UNAFRI les moyens de répondre avec plus d'efficacité aux besoins des pays africains. C'est pourquoi M. Tanin réitère l'appel lancé par le conseil d'administration de l'Institut à l'Assemblée générale lui demandant de

donner une suite favorable à la résolution visant à mobiliser des fonds prélevés sur le budget ordinaire de l'ONU, comme il est dit au paragraphe 42 du rapport du Secrétaire général sur l'UNAFRI (A/62/127).

La séance est levée à 18 h 25.